

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LES MERVEILLES DE KALI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY DEUX
PLATEAUX VALLON, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/09/2023, et enregistrés au CEPICI le 22/09/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LES MERVEILLES DE KALI »

Objet : - Commerce, organisations d'événements, cadeaux, services, beauté.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY DEUX
PLATEAUX VALLON, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) Mme COULIBALY EPOUSE CAMARA AWA KALI LOUISE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-11186 du 10/10/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°72608/GTCA/RC/2023 du 10/10/2023

